



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 31 MARS 2023 A 14h30**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV de la dernière réunion**
- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022**
- **Vote du Budget Primitif 2023 et décisions budgétaires annexes (fiscalité / provisions / subventions / participations / etc.)**
- **Travaux : programmation / demandes de subventions / commandes**
- **Gestion du Personnel Communal : création de poste / instauration temps partiel**
- **Règlement de gestion du territoire dans le cadre des conventions d'alpages**
- **Rappel réglementations et actions**
- **Urbanisme : point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 01/02/2023 est approuvé à l'unanimité

**COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion du Service de Gestion Comptable de La Mure se résume comme suit :

• **COMMUNE :**

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2021 (PM 80 000 € virés à la section d'investissement)	+ 89 507.56 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 83 265.84 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>+ 172 773.40 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2021	+ 106 961.56 €
Résultat de l'exercice 2022	- 116 963.90 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>-10 002.34 €</b>
Reste à réaliser en recettes d'investissements	+ 57 652.00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissements	- 24 019.61 €
<b>Total avec reste à réaliser</b>	<b>+ 23 630.05 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Le Budget Primitif 2023 est voté comme suit :

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2022 à la section d'investissement sur le budget 2023 pour 80 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à	<b>481 426.40 €</b>
La section d'investissement s'équilibre à	<b>359 167.95 €</b>

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX / SELON BUDGET PRIMITIF 2023**

Sous réserve de l'obtention des financements correspondants, les travaux suivants inscrits au Budget Primitif sont programmés pour 2023 :

- **Aménagement de village / équipement :**
  - Reprise du mur d'enceinte de la cour de la Salle Polyvalente
  - Habillage des columbariums
  - Illuminations des bâtiments communaux (*sous réserve de financement*)
- **Voirie :**
  - Requalification de la piste de contournement : finalisation de la signalétique
  - Voirie « Route de la Lisière » : réalisation d'enrobés (*sous réserve de financement*)
  - Voirie « Entrée du Village » : gestion des eaux de ruissellement (*sous réserve de financement*)
  - Restauration patrimoine bâti voies et placettes (calades, revêtements en pierres etc.)

- Aménagement et travaux hors village :
  - Alpagnes : déboisement Pré Arnaud
  - Alpagnes : débroussaillage sur Clot Carrelet
  - Aménagement des chemins : poursuite des travaux d'aménagement
  - Réfection du bassin de Bonnefin
  - Camping : mise à l'étude du projet de réhabilitation

## DELIBERATIONS :

### Délibérations budgétaires :

- **Autorisation de transfert de crédits au sein d'une même section :** Suite au passage au nouveau plan comptable M57 au 01/01/2023, les « dépenses imprévues » sont supprimées et remplacées par une autorisation donnée au Maire de transfert de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%
- **Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses :** instauration des taux de dépréciation selon l'ancienneté des créances
- **Fiscalité :** les taux d'imposition communaux (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2022
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2023 à des associations locales. A noter que d'autres subventions seront attribuées en fonction des demandes à venir
- **Assainissement (SACO) :** reconduction de la prise en charge par la Commune de la totalité de la part fixe (abonnement) de la redevance d'assainissement, ce qui représente 147.40 € par abonné pour une année complète (2023)
- **Demande d'aide sociale de la part d'un résident principal :** Rejet

### Demandses de subventions :

- **Voirie « Route de la Lisière » :** demande de subventions auprès du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans
- **Restauration du patrimoine bâti du village (voies piétonnes et placettes) :** demande complémentaire auprès du département de l'Isère
- **Illuminations des bâtiments communaux :** demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans

### Gestion du personnel :

- **Instauration du temps partiel :** pour permettre aux employés d'y recourir en cas de besoin ou d'évolution de travail. Les autorisations seront accordées (ou non) par le Maire au cas par cas en fonction des besoins du service et de la situation de l'agent
- **Création poste service technique :** création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe – Recrutement en cours (prolongement agent actuel ou recrutement externe)

### Divers :

- **Annexe III aux conventions d'alpages :** adoption du règlement de gestion du territoire de la commune de Besse

## QUESTIONS DIVERSES :

- Rappel sur les différentes réglementations en vigueur (circulation, stationnement, aménagement, eau et assainissement, gestion des espaces etc.). Une remise à jour sera faite très prochainement
- Point sur les différentes demandes d'urbanisme en cours et en projet
- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes
- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion :
  - La prochaine réunion aura lieu début juin (à la demande de la Préfecture de l'Isère / date non encore déterminée) pour élire les grands électeurs en vue des élections sénatoriales (1 grand électeur élu parmi les membres du Conseil Municipal)

